

Le 5 juin 1856, sous le Second Empire, un décret impérial pris par le ministère de la Marine et des Colonies institue la spécialité de « *marin fusilier* ». Cette décision marque la naissance officielle du corps que la Marine nationale française désigne aujourd'hui sous le nom de fusiliers marins, dont elle fait remonter l'origine à cette date.

Le texte crée une spécialité de marins destinés au combat à terre. À cette date, les compagnies embarquées sur les bâtiments de la flotte manquent de personnel formé spécifiquement aux opérations terrestres. Le décret confie aux nouveaux fusiliers les fonctions de capitaine d'armes et de sergent d'armes à bord des navires, c'est-à-dire des tâches liées à la police interne et à la sécurité du bord. Il leur attribue également l'instruction et l'encadrement des corps de débarquement, les détachements appelés à opérer sur la côte ou à terre.

Malgré son appellation, l'unité est ainsi orientée vers le combat à terre et la sécurité, et non vers la conduite des opérations navales proprement dites. Cette double vocation (action à terre et missions liées à la sécurité des forces de la Marine) caractérise encore la spécialité aujourd'hui.

La formation des nouveaux fusiliers est confiée à un bataillon établi à Lorient, dans le Morbihan. Cette unité, connue sous le nom de Bataillon des apprentis fusiliers, s'implante sur la rive gauche du Scorff, à l'intérieur de l'arsenal de Lorient. Elle constitue l'origine de l'actuelle École des fusiliers marins.

L'établissement fonctionne sur ce site jusqu'en 1940. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les infrastructures du port de Lorient étant détruites, l'école ne peut être rétablie à son emplacement d'origine. Elle est recrée en 1945 au centre Siroco, au cap Matifou, à une quarantaine de kilomètres d'Alger, où elle demeure jusqu'en 1962. À cette date, elle est réinstallée en Bretagne, sur la rive gauche du Scorff, puis sur son site actuel à partir de 1968.

Des racines plus anciennes

Si le décret de 1856 fixe la date de création de la spécialité, il s'inscrit dans une histoire plus longue de marins employés au combat à terre. Dès 1622, le cardinal de Richelieu avait mis en place une centaine de compagnies franches levées sur le littoral, destinées à remplacer les soldats de l'armée de terre jusqu'alors embarqués sur les flottes royales. Héritiers de ces corps de « *marins à terre* » de l'Ancien Régime, ces personnels avaient pris part, sous diverses appellations, aux opérations navales des XVII^e et XVIII^e siècles. Le décret de 1856 vient organiser et pérenniser cette fonction au sein de la Marine du Second Empire.

L'unité confirme rapidement son utilité : un deuxième bataillon est créé le 23 février 1861.

À partir de leur création, les fusiliers marins participent aux principales opérations militaires françaises. Ils prennent part aux campagnes coloniales de la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment aux expéditions en Chine, en Cochinchine, au Tonkin et à Madagascar.

Pendant la guerre franco-prussienne de 1870, après la défaite de Sedan, des unités de marins

fusiliers et de canonniers sont engagées dans la défense du territoire, notamment autour de Paris. En 1900, des fusiliers marins participent à la protection des légations étrangères en Chine lors de la révolte des Boxers.

C'est au début de la Première Guerre mondiale que le corps connaît l'un de ses épisodes les plus connus. Le 7 août 1914, une brigade de fusiliers marins est constituée à partir d'effectifs excédentaires de la Marine, sous le commandement du contre-amiral Pierre Alexis Ronarc'h. Cette brigade prend part aux combats de Dixmude et de l'Yser à l'automne 1914.

Durant la Seconde Guerre mondiale, des fusiliers marins servent au sein des Forces françaises libres, dans le 1^{er} bataillon puis le 1^{er} régiment de fusiliers marins, engagé notamment à Bir Hakeim en 1942, en Italie, puis lors du débarquement de Provence et de la campagne de France. C'est également de cette période que datent les commandos marine, issus de l'unité formée par Philippe Kieffer et engagée le 6 juin 1944 en Normandie.

La Marine nationale fait toujours remonter l'existence des fusiliers marins au décret de 1856. Le corps compte aujourd'hui environ 1 800 personnels. Leurs missions consistent principalement à assurer la protection des sites sensibles de la Marine (ports militaires, bases d'aéronautique navale, base sous-marine, centres de transmissions) et à contribuer à la sécurité et à la défense des bâtiments, à quai comme en mer.

Tout fusilier marin, du matelot à l'officier, passe par l'École des fusiliers marins de Lorient, héritière directe du bataillon fondé en 1856.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)